



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 20 JANVIER 2016 AU BUREAU DE LA RÉGIE SISE AU 688, CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.**

#### **PRÉSENCES :**

M. Gilbert Brassard	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Déborah Bélanger	Rivière-Rouge
Mme Francine A. Bélisle	Lac Saguay
M. Gilles Boucher	Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Estérel
M. Serge Chénier	Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts
M. Georges Décarie	Nominique
M. Jean-François Delisle	Val-des-Lacs, Lantier, Ivry-sur-le-Lac
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Lac-des-Seize-Îles, Saint-Adolphe d'Howard
M. André Genest, substitut	Morin Heights, Wentworth Nord
M. Jean-Pierre Monette	Amherst, La Minerve
M. Monique Monette Laroche, substitut	Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs
M. Jean-Louis Ouellette	L'Ascension
M. Ronald Provost	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Danielle St-Laurent	Lac Supérieur, Sainte-Lucie des Laurentides

#### **ABSENCES :**

Mme Guylaine Berlinguette	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Luc Brisebois	Lac Tremblant-Nord, Barkmere, Mont-Tremblant

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe sont également présents.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30, le président, M. Gilbert Brassard, souhaite la bienvenue à tous les membres, ainsi qu'à M. Gilles Boucher en remplacement de M. Réjean Charbonneau, une bonne année 2016, succès dans vos municipalités et prendre des décisions sages au conseil d'administration de la RIDR.

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS VERBAUX**
  - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2015**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
  - 5.2. **Matières organiques**
    - 5.2.1. **Centre de transfert**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 5.2.2. Remboursement de l'étude de faisabilité pour le centre de transfert
- 5.2.3. Évaluation des coûts de traitement par municipalité (7, 10 ou 16) pour le site de compostage à la Régie
- 5.2.4. Évaluation des coûts d'utilisation par municipalités désignées pour le centre de transfert
- 5.2.5. Autorisation de signature de l'entente à intervenir entre la RIDR, la RITL, les municipalités participantes et les MRC dans le cadre du projet de collecte des matières organiques
- 5.3. **Déchets non conformes**
- 5.4. **Capsule d'information**
6. **GESTION DES RESSOURCES**
  - 6.1. **Gestion des ressources financières**
    - 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 décembre 2015
    - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
      - 6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental
    - 6.1.3. Vente de crédit carbone, entente de principe avec Gaz Métro
    - 6.1.4. Refinancement des règlements # 15 et # 21
      - 6.1.4.1. Adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques
      - 6.1.4.2. Résolution de concordance
      - 6.1.4.3. Résolution de courte échéance
    - 6.1.5. Adoption du règlement # 37 sur la tarification
    - 6.1.6. Octroi des appels d'offres
    - 6.1.7. Demande d'aller en appel d'offres
    - 6.1.8. Représentant au comité consultatif
    - 6.1.9. Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 6.2. **Gestion des ressources humaines**
7. **OPÉRATION**
  - 7.1. **Dépôts des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
8. **ENVIRONNEMENT**
9. **COMMUNICATION**
10. **INFORMATION**
11. **VARIA**
  - 11.1. **Ratification de l'entente avec le Ministère des Transports**
  - 11.2. **Lettre au Ministère des Transports**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par Mme Francine Asselin-Bélisle, il est résolu :**

R.3346  
16.01.20

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en retirant les points 5.2.1. et 5.2.4 et ajouter les points suivants :

- 6.10 : Utilisation d'infrastructure municipale par l'Entreprise Filau Fibres Internet Laurentides;
- 6.2.1 : Prolongation du contrat de l'employé # 110.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2015





No de résolution  
ou annotation

R.3347

16.01.20

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 4. CORRESPONDANCES

4.1. MDDELCC (Coût de la redevance à l'élimination 2016 : 21.93\$)

4.2. MRC des Pays d'en Haut (Changement de délégué au conseil d'administration)

4.3. Autorisation de signature pour l'entente entre les villes, municipalités, régies et MRC pour le projet de collecte des matières organiques

- Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
- Municipalité de Lac-Supérieur
- Municipalité de La Conception
- Ville de Rivière-Rouge
- Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- Ville de Mont-Tremblant
- Municipalité de Piedmont
- RITL
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays d'en Haut

### 4.4. Lettre de remerciement

Sur une proposition de Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :

D'envoyer une lettre de remerciement à M. Réjean Charbonneau, maire de Sainte-Adèle qui quitte son mandat au conseil d'administration et au comité consultatif de la Régie, ainsi qu'à M. Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays d'en Haut et membre du comité consultatif, qui quitte ses fonctions pour une retraite bien méritée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5. DÉVELOPPEMENT

#### 5.1. PGMR conjoint 2016-2020

Point d'information :

Une quatrième assemblée de consultation publique a été retenue, soit le 9 mars 2016, au Centre Sportif et Culturel de Rivière-Rouge.

#### 5.2. Matières organiques

##### 5.2.1. Point retiré

Formules Municipales No 5614-A-PS-O

R.3348

16.01.20



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 5.2.2. Remboursement de l'étude de faisabilité pour le centre de transfert

**Considérant que** des sommes ont été réservées dans le budget 2015 et reportées dans le budget de 2016 de la RIDR pour la réalisation d'études sur l'implantation d'un centre de transfert des matières résiduelles;

**Considérant que** le projet de centre de transfert des matières résiduelles pourrait être bénéfique pour des municipalités de la MRC des Pays d'en Haut et de la MRC des Laurentides;

**Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :**

R.3349  
16.01.20

Que la MRC des Pays-en-Haut facture la RIDR, au début de l'année 2016, pour les frais inhérents à la réalisation de l'étude de faisabilité (montant de 14 542.50\$) ainsi que l'étude de sols du terrain prévu pour le centre de transfert (3 097.13\$), selon la résolution R.3329.15.11.18 adoptée lors de la séance du 18 novembre 2015, qui stipule que la charge soit affectée selon le principe « utilisateur-payeur ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5.2.3. Évaluation des coûts de traitements par municipalités (7, 10 ou 16) pour le site de compostage à Rivière-Rouge

**Considérant que** les municipalités doivent confirmer, d'ici le 15 mars 2016, leurs intentions d'acheminer leurs matières organiques au site de traitement de la Régie.

**Considérant que** le conseil d'administration veut se prononcer lors de la séance du 16 mars prochain.

**Considérant que** la Régie veut accélérer le processus dans ce dossier.

**Sur une proposition de Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :**

R.3350  
16.01.20

De confier à la firme Solinov l'évaluation, pour chacune des 7 municipalités (5 municipalités de la Vallée de la Rouge, Labelle et La Minerve) des coûts globaux à la porte pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles) pour un site de compostage à la RIDR. Le coût de traitement des matières organiques sera estimé selon un tonnage apporté au site de compostage de 1570, 2670 ou 4400 tonnes métriques en tenant compte de la subvention au programme PTMOBC du MDDELCC selon le tonnage considéré, et ce à un prix budgétaire maximum de 8 190\$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 5.2.4. Point retiré

### 5.2.5. Autorisation de signature de l'entente à intervenir entre la RIDR, la RITL, les municipalités participantes et les MRC dans le cadre du projet de collecte des matières organiques

**Considérant qu'** en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et les villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, il est possible de conclure des ententes intermunicipales aux fins de





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

leur compétence entre les villes et les municipalités quel que soit la loi qui les régit;

- Considérant qu'** en vertu des dispositions des articles 621 et suivants du code municipal du Québec et articles 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes, il est possible de conclure des ententes entre villes, municipalités et régies, quel que soit la loi qui les régit;
- Considérant que** la RIDR, conjointement avec ses partenaires, continue le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert;
- Considérant que** ce projet a comme principal objectif de tester différents équipements et différentes méthodes de collecte;
- Considérant que** la RIDR agit dans ce projet à titre de coordonnatrice et responsable du projet;
- Considérant que** la RITL agit dans ce projet à titre de fournisseur de services dans le cadre du projet;
- Considérant que** les MRC des Pays d'en Haut et Des Laurentides agissent dans ce projet à titre de responsables de la compétence quant à certains domaines quant aux matières résiduelles sur le territoire étant l'objet des présentes;
- Considérant que** les villes de Sainte-Agathe-des-Monts, Rivière-Rouge, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Mont-Tremblant et les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Piedmont et La Conception agissent à titre de partenaire du projet;

### Sur une proposition de Mme Danielle St-Laurent, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu:

D'autoriser M. Marc Forget, directeur général, à signer les ententes suivantes:

- ❶ Entente entre la RIDR, la RITL, MRC des Laurentides et la municipalité de St-Faustin/Lac-Carré;
- ❷ Entente entre la RIDR, RITL, MRC des Laurentides et la municipalité de Lac-Supérieur;
- ❸ Entente entre la RIDR, RITL, MRC des Laurentides et la ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- ❹ Entente entre la RIDR, la RITL et la Ville de Rivière-Rouge;
- ❺ Entente entre la RIDR, la RITL, la MRC des Pays d'en Haut et la ville de Sainte- Marguerite du Lac Masson;
- ❻ Entente entre la RIDR, la RITL, la MRC des Pays d'en Haut et la municipalité de Piedmont;
- ❼ Entente entre la RIDR, la RITL, MRC des Laurentides et la Ville de Mont-Tremblant ;
- ❽ Entente entre la RIDR, la RITL, MRC des Laurentides et la Municipalité de La Conception ;

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 5.3. Déchets non conformes

La mise à jour du bulletin des déchets non conformes sera acheminée aux maires et directeurs généraux des villes et municipalités le 21 janvier 2016.

### 5.4. Capsule d'information

Dépôt de la capsule # 12.

## 6. GESTION DES RESSOURCES

### 6.1. Gestion des ressources financières

#### 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 décembre 2015

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

#### 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Jean-François Delisle, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

R.3353  
16.01.20

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 1 novembre au 13 janvier 2016:

- Des chèques numéro 11059 à 11217 pour un montant total de 364 371.85\$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 178 054.91\$;
- Les salaires pour les périodes de 45 à 52, ainsi que les périodes 1 et 2 du 02 novembre 2015 au 13 janvier 2016, totalisant la somme de 84 780.06\$.

Le tout totalisant la somme globale de 627 206.82\$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

#### 6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

Aucune dépense.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 6.1.3. Vente crédits carbone, entente de principe avec GAZ Métro

- Considérant que** la Régie a mis en place un réseau de captage et de destruction de biogaz (CH<sub>4</sub>) sur le LET (lieu d'enfouissement technique), dans le but de réduire les odeurs, ainsi que faire la vente de ses crédits compensatoires.
- Considérant que** la RIDR s'est enregistrée au registre public des crédits compensatoires du SPEDE pour un projet de crédits compensatoires conforme à la réglementation applicable du SPEDE et a l'intention de le réaliser ;
- Considérant que** Gaz Métro, une entreprise de distribution de gaz au Québec, est intéressé à acquérir ses crédits compensatoires.
- Considérant que** Gaz Métro et la RIDR sont avantagés à conclure une entente d'une durée de cinq (5) ans, et renouvelable pour une autre période.
- Considérant que** Gaz Métro est l'acquéreur des crédits compensatoires générés par le LES par une entente de cinq ans conclue avec WSP et dont la RIDR lui a cédé ses droits gaziers pour la même période en échange notamment de service et de partage des revenus.
- Considérant que** le prix obtenu pour la vente des crédits compensatoires est identique que celui obtenu par WSP.

**Sur une proposition de Mme Daielle St-Laurent, appuyée par M. Serge Chénier, il est résolu :**

D'accepter de signer une entente de principe de transactions de crédits compensatoires entre les parties et de mandater M. Marc Forget à signer cette entente.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.4. Refinancement des règlements # 15 et # 21

#### 6.1.4.1. Adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques

- Considérant que** conformément aux règlements d'emprunt numéro 21 et 15, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;
- Considérant que** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 février 2016, au montant de 2 661 000 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

**Considérant qu'** à la suite de cette demande, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux (%)	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98.582	376 000\$	1,30	2017	2.27947%
		387 000\$	1,50	2018	
		399 000\$	1,65	2019	
		411 000\$	1,85	2020	
		1 088 000\$	2,00	2021	
Financière Banque Nationale Inc.	98.796	376 000\$	1,30	2017	2.34102%
		387 000\$	1,50	2018	
		399 000\$	1,75	2019	
		411 000\$	2,00	2020	
		1 088 000\$	2,15	2021	

**Considérant que** l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :**

R.3355  
16.01.20

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 661 000 \$ de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.4.2. Résolution de concordance

**Considérant que** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 661 000 \$:





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de
21	1 237 000 \$
15	1 424 000 \$

**Considérant que** pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**Sur une proposition de M Ronald Provost, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :**

R.3356  
16.01.20

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 661 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 février 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE  
550 RUE L'ANNONCIATION NORD  
RIVIERE-ROUGE, QC  
J0T 1T0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et le directeur général / secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

R.3357  
16.01.20

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 6.1.4.3. Résolution de courte échéance

Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 661 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 21 et 15, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 février 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 21, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.5. Adoption du règlement # 37 sur la tarification

**Règlement décrétant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge**

**Considérant que** la loi autorise la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à réglementer les services qu'elle offre;

**Considérant qu'** il est juste et équitable que les services, activités ou biens offerts soient défrayés par ceux qui les requièrent;

**Considérant qu'** un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné aux membres lors de la séance régulière du 18 novembre 2015, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

**Considérant qu'** copie du projet de règlement faisant l'objet des présentes a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

**Considérant que** tous les membres du conseil d'administration présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Monette, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu

R.3358  
16.01.20

Que le présent règlement numéro 37 intitulé « Règlement décrétant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**Article 1 :**

Le préambule ci-dessus décrit, fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

**Article 2 : Mise en application**

Les employés de la Régie sont chargés de la mise en application du présent règlement.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### Article 3 : Dispositions générales

Toutes les matières résiduelles déposées au site par des citoyens, des entrepreneurs, des institutions, des commerces et des industries sont tarifées selon des prix préétablis. L'annexe A joint au présent règlement fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

### Article 4 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement applicables se décrivent comme suit :

À l'égard de la tarification prévue à l'annexe A, tout paiement doit être versé comptant, par carte de débit ou par chèque, fait à l'ordre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge dans un délai de trente (30) jours de la date de facturation.

Un taux d'intérêt de 13% est chargé sur toute facturation impayée après la date d'échéance.

### Article 5 : Autres services.

Toutes ententes de services, qui ne sont pas présents dans ce règlement, seront déterminées et tarifées selon une résolution de la Régie.

### Article 6:

Le présent règlement abroge tous règlements, résolutions ou autres engagements incompatibles avec le présent règlement.

### Article 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### Annexe A

Tarification 2016 - a partir du 21 janvier	
Tarif minimum	5,00 \$
Enfouissement déchet domestique - Démolition avec une pelle *	115,00\$ /t.m.
Enfouissement déchets mixtes *	157,00\$ /t.m.
Matériaux secs** triés (ICI et entrepreneurs)	60,00\$ /t.m.
Matériaux secs** triés (citoyens) Plus de 64 pi <sup>3</sup> (ex: 4' x 8' x 2')	60,00\$ /t.m.
Bardeau: 1200 kilos et plus	60,00\$ /t.m.
Matelas	13,50\$ /unité
Gazon	115,00\$ /t.m.
Service de pesée	15,00\$/ la pesée
* ajouter le montant de redevances à l'élimination du MDDELCC: 21,93\$ (1er janvier 2016)	
** (Bardeaux, bois, ciment et gypse)	
Pour les entrepreneurs, institutions, commerces et industries	
Appareils électroniques et informatiques	Gratuit
Lampes contenant du mercure	Gratuit
Métal	Gratuit
Pour les citoyens	
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit
Pneus de 48 pouces et moins avec ou sans jantes	Gratuit
Tous les appareils contenant du fréon (Halocarbure)	Gratuit
Matelas	Gratuit
Lampes contenant du mercure	Gratuit
Appareils électroniques et informatiques	Gratuit
Recyclables (papier, carton, plastique, verre)	Gratuit
Résidus verts (feuilles mortes, aiguilles de pin, tiges, brindilles), sauf gazon	Gratuit
Métal	Gratuit
Particularités	
→ MRC Des Laurentides	
Matériaux secs** recyclables triés ou non recyclables triés - Moins de 64 pi <sup>3</sup> (ex: 4' x 8' x 2')	Gratuit
→ MRC des Pays d'en Haut et MRC Antoine-Labelle	
Matériaux secs** recyclables triés - Moins de 64 pi <sup>3</sup> (ex: 4' x 8' x 2')	Gratuit



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 6.1.6. Octroi des appels d'offres

Aucune demande

### 6.1.7. Demande d'aller en appel d'offres

Aucune demande

### 6.1.8. Représentant au comité consultatif

**Considérant que** M. Réjean Charbonneau a été remplacé par M. Gilles Boucher comme délégué pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie.

**Considérant qu'** il y a lieu, de remplacer M. Réjean Charbonneau sur le comité consultatif.

**Sur une proposition de Mme Monique Monette-Laroche, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :**

De nommer M. Gilles Boucher sur le comité consultatif en remplacement de M. Charbonneau.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.1.9. Déclaration des intérêts pécuniaires

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

Gilbert Brassard	Jean-François Delisle	Monique Monette-Laroche
Céline Beauregard	Jacques Gariépy	Jean-Pierre Nepveu
Déborah Bélanger	André Genest	Jean-Louis Ouellette
Francine Asselin-Bélisle	Kenneth Hague	Maurice Plouffe
Guylaine Berlinguette	Gaétan Lacelle	Pierre Poirier
Gilles Boucher	Jacques Lacoste	Ronald Provost
Luc Brisebois	Lisette Lapointe	Danielle St-Laurent
Clément Cardin	Steven Larose	Jérôme St-Louis
Serge Chénier	Yves Meilleur	Yves Sigouin
Georges Décarie	Jean-Pierre Monette	Timothy Watchorn

### 6.1.10. Utilisation d'infrastructure municipale par l'Entreprise Filau Fibres Internet Laurentides

**Considérant que** FILAU est une entreprise sans but lucratif ayant pour mission d'offrir des connexions à l'internet sur le territoire de la MRC des Laurentides;

**Considérant que** la RIDR, dépourvue de ce service, a fait appel aux services de FILAU pour obtenir une connexion à un service d'internet haute vitesse sans fil;

**Considérant que** pour offrir ce service et assurer une bonne qualité de service, FILAU doit faire appel à une tour pour l'installation de certains équipements radios;

R.3359  
16.01.20





No de résolution  
ou annotation

R.3360  
16.01.20

Formules Municipales No 5614-A-PS-O

R.3361  
16.01.20

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Considérant que la RIDR autorise FILAU à utiliser la tour pour offrir ce service aux résidents du secteur.

**Sur une proposition de Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyée par Mme Monique Laroche-Monette, il est résolu :**

Que toutes les dépenses d'immobilisations relatives à l'achat des tours reliées à l'objet de la présente entente sont à la charge exclusive de la RIDR. À cet effet, aucune dépense ne sera facturée à FILAU.

Que toutes les dépenses d'immobilisation relatives à l'achat et l'installation d'équipements (autre que la tour) destinés à fournir l'internet haute vitesse sont à la charge exclusive de FILAU.

Que la fourniture de services requis par la présente entente est de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021 inclusivement.

Qu'à l'expiration de la présente entente, celle-ci sera renouvelée de façon tacite pour des périodes additionnelles d'un an, selon les mêmes modalités. Une partie désirant y mettre fin devra donner à l'autre partie un préavis écrit de six (6) mois avant l'expiration de l'entente.

Et autoriser M. Marc Forget à signer le protocole d'utilisation d'infrastructure de la Régie.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.2. Gestion des ressources humaines

#### 6.2.1. Prolongation du contrat de l'employé # 110

**Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :**

De prolonger le contrat de l'employé #110 pour une période de 2 mois.

### 7. OPÉRATION

#### 7.1. Dépôts des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt.

### 8. ENVIRONNEMENT

Aucun point.

### 9. COMMUNICATION

Aucun point.

### 10. INFORMATION

Aucun point.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

### 11. VARIA

#### 11.1. Ratification de l'entente MTQ

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

R.3362  
16.01.20

De ratifier l'entente signée le 16 décembre 2015 par M. Marc Forget.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 11.2. Lettre au MTQ

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu que :

R.3363  
16.01.20

D'envoyer une lettre au ministère des Transports pour demander de devancer l'échéancier prévu pour les travaux sur la route 117.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Boucher propose la levée de la séance à 20h23.

R.3364  
16.01.20

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard

Président

  
\_\_\_\_\_  
Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier